

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 4 OCTOBRE 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AGHJUSTU N° 1 À A CUNVENZIONE PÈ A
MUTUALIZAZIONE DI I SERVIZII TRÀ A CULLETIVITÀ DI
CORSICA È U SERVIZIU D'INCENDIU È DI SUCCORSU DI
U CISMONTI PER ASSICURA U MANTENIMENTU DI I
MATERIALI RUTULANTI**

**AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MUTUALISATION
DE SERVICES ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE ET
LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-
CORSE POUR ASSURER LA MAINTENANCE DES
MATÉRIELS ROULANTS**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par convention en date du 1^{er} décembre 2021, la Collectivité de Corse et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Cismonte (SIS2B) ont défini les conditions de la mutualisation des services pour la maintenance de la flotte roulante du SIS2B.

Cette convention précise les modalités de la mutualisation des moyens humains, matériels et techniques entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours du Cismonte, pour assurer en commun la maintenance de leurs moyens roulants.

L'avenant qui vous est présenté s'inscrit dans la démarche globale « Cybersécurité » des Systèmes d'Information de la Collectivité de Corse, et a pour objet de préciser toutes les informations techniques relatives à l'intervention des agents du SIS2B, dans l'application du logiciel métier Parckpilote, en collaboration avec la Direction du Digital et des Systèmes d'Information (DDSI) et la Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés (DGMRMM) de la Collectivité.

Pour information, le logiciel métier Parckpilote utilisé par la Direction adjointe des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés du Cismonte permet d'assurer la gestion et le suivi de l'ensemble des interventions sur la flotte de la Collectivité de Corse et du SIS2B des véhicules Poids Lourds, Engins, Véhicules Légers et Véhicules utilitaires, ainsi que la gestion des contrôles obligatoires.

Le SIS2B souhaite accéder à cette application Parckpilote afin de permettre une bonne gestion de l'entretien et de la maintenance de sa flotte PL, VL et VUL, ainsi qu'un suivi régulier. Pour ce faire, il est demandé un accès a minima pour cinq agents du SIS2B, basés aujourd'hui dans les locaux de Furiani.

Dans ce cadre, la Direction du Digital et des Systèmes d'information de la Collectivité mettra à disposition cinq accès via l'extranet. Les agents du Service Incendie et Secours du Cismonte habilités se connecteront avec un compte Active Directory nominatif et restreint, ne permettant que l'accès à l'application Parckpilote.

Leurs profils dans l'application seront également configurés pour n'avoir accès qu'à la flotte de véhicules PL, VL et VUL du SIS du Cismonte.

La stratégie de renouvellement des comptes et mots de passe sera transmise directement aux agents concernés. En cas de départ ou d'arrivée dans les effectifs du SIS concernés par l'utilisation dudit logiciel, le SIS s'engage à transmettre l'information à la Direction adjointe des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés du Cismonte, qui la transmettra à la DDSI.

Un guide d'utilisation à destination des agents du SIS2B utilisateurs du portail « Extranet CDC pour Parkpilote », ainsi qu'une procédure d'assistance sont annexés aux présentes.

Considérant ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative à la mutualisation des services entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours du Cismonte pour assurer la maintenance des matériels roulants,
- de m'autoriser à signer le dit avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.